

Commune de Saint-Julien Montdenis

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2008

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, Adjointe.

MM. AMEVET Daniel, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, Adjointes.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, GROS Danièle, MACALUSO Claude

MM. CANTIN Philippe, DALLA COSTA René, VAREANO José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

Mme FAVIER Stéphanie,

MM BUTTARD Eric, GROS Joël, MEULLE Bruno.

Secrétaire de séance :

M. BOCHET Marcel.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2008

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

2 - Approbation délibérations CCAS.

Monsieur Marcel BOCHET nous fait le compte-rendu de la réunion du CCAS qui a eu lieu le 29 janvier 2008 : il s'agit :

- de l'examen des demandes de subventions aux associations de droit privé :

- Amicale des donneurs de sang 520 €
- La fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés85 €
- L'association départementale d'actions médico-sociales40 €
- L'association des parents d'enfants inadaptés de Maurienne186 €
- Les pupilles de l'enseignement115 €
- La ligue contre le cancer (département de la Savoie).....170 €
- Le centre antituberculeux79 €
- L'association vie libre186 €
- Alzheimer (Savoie)156 €
- ADMR (suivant convention signée avec la commune)7 618 €

- de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2007 :

Les comptes sont concordants, ils s'établissent à :

- dépenses de fonctionnement : 37 712.31 euros
- recettes de fonctionnement : 45 021.00 euros

soit un excédent d'exploitation de 7 308.69 euros

- dépenses d'investissement : 0 euros
- recettes d'investissement : 13 924.70 euros

soit un excédent d'investissement de 13 924.70 euros

- de l'affectation des résultats d'exécution pour l'exercice 2007

- du vote du budget primitif pour 2008 : Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de **27 000€**, et est en suréquilibre en section d'investissement de **13 930€** dû au placement sur un compte à terme en 2007 du « don Minoret ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations du CCAS

3 – Approbation délibérations régie d'électricité

Le conseil d'administration de la régie d'électricité approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2007. Les comptes sont concordants, ils s'établissent à :

- dépenses d'exploitation : 357 155,69 euros
- recettes d'exploitation : 577 731,60 euros

soit un excédent d'exploitation de 220 575,91 euros

- dépenses d'investissement : 882 237,68 euros
- recettes d'investissement : 1 111 246,50 euros

soit un excédent d'investissement de 229 008,82€ et un excédent total de 449 584,73€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les délibérations du conseil d'exploitation de la régie d'électricité

4 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2007 eau et assainissement.

Mme Evelyne LESIEUR, rappelle que la commission des finances réunie le 14 février 2008 a examiné ces comptes en détail et donne lecture des têtes de chapitres. Les résultats 2007 sont les suivants:

dépenses d'exploitation : 173 915,60 €
recettes d'exploitation : 200 085,73 €
soit un excédent d'exploitation de 26 170 ,13€

dépenses d'investissement: 157 498,59 €
recettes d'investissement : 53 634.00€
soit un déficit d'investissement de 103 864,59 €

Soit un déficit total de 77 694,46 euros

Il est à noter que l'emprunt prévu en 2007 en recette d'investissement n'a pas été réalisé. Pour le vote du compte administratif, monsieur le maire se retire et donne la parole à monsieur AMEVET Daniel doyen de l'assemblée. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif et de gestion 2007 du service de l'eau et de l'assainissement

5 - Affectation résultats 2007 eau et assainissement.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2007 : **26 170.13€**
- Couverture du déficit reporté : **26 170.13 €**
- Résultat en instance d'affectation : **0 €**

6 – Emprunt budget primitif eau et assainissement

Madame Evelyne LESIEUR a sollicité 4 établissements financiers pour un emprunt de 100 000 euros destiné à des opérations d'investissement pour le service de l'eau et de l'assainissement. Les quatre propositions sont présentées à l'assemblée.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité porte son choix sur la caisse d'épargne :

Formule prêt : prêt à taux fixe avec échéances quasi constantes

Montant : 100 000 €

Taux: 4.40%

Durée : 20 ans

Frais : 0.06%

Périodicité remboursement: trimestrielle

et autorise monsieur le maire à signer cet engagement.

7 - Approbation budget primitif 2008 eau et assainissement.

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le budget primitif 2008 du service de l'eau et de l'assainissement, préparé en commission des finances élargie au conseil municipal le 14 février 2008

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de 639 980 euros.

Dépenses d'exploitation :	229 100 €	Recettes d'exploitation :	229 100€
Dépenses d'investissement :	410 880 €	Recettes d'investissement :	410 880€
Total :	639 980 €		639 980 €

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2008 du service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le maire signale que dans la délibération prise en conseil municipal le 11 décembre 2007 concernant le prix de l'eau et de l'assainissement, le prix de location du compteur n'ayant pas changé, il n'a pas été mentionné dans la délibération.

Monsieur le maire demande qu'une nouvelle délibération le précise.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et confirme sa décision du 11 décembre 2007 concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement : 2.03€/m³ (distribution de l'eau : 1.122€/m³, collecte et traitement des eaux usées : 0.908€/m³) et précise que le tarif des compteurs reste inchangé en 2008 et s'élève à la somme de 13€.

Monsieur le maire rappelle que pour le service de l'eau et de l'assainissement les amortissements sont obligatoires et apparaissent dans le budget.

Il précise que les durées d'usage des amortissements prévues jusqu'à présent par l'instruction budgétaire et comptable M4 n'ont plus depuis le 1^{er} janvier 2008 qu'une valeur indicative. De nouvelles modalités d'amortissement ont été mises en place. La durée des amortissements doivent dorénavant correspondre à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service.

Cette durée doit refléter le plus fidèlement la répartition dans le temps de la consommation des avantages économiques attendus de chaque équipement et permettre ainsi de déterminer plus finement les coûts à répercuter dans les tarifs du service.

Monsieur le maire propose au conseil d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération, à compter de l'exercice 2008, adopte l'actualisation des durées d'amortissement conformément à ce qui suit tant en dépenses qu'en recettes (subventions) :

- Réseaux d'adduction d'eau: 50 ans
- Réseaux assainissement: 60 ans
- Matériel: 10 ans

8 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2007 lotissement.

Mme Evelyne LESIEUR présente au conseil municipal le compte administratif 2007 du lotissement Saint-Antoine et rappelle que l'opération est terminée :

dépenses de fonctionnement :	202 083,30 €	recettes de fonctionnement :	202 083,30 €
dépenses d'investissement :	186 113,56 €	recettes d'investissement :	186 113,56 €
Total :	388 196,86 €	Total :	388 196,86 €

Monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif. Le conseil délibère et approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du lotissement « Saint-Antoine ». Le compte de gestion

est concordant avec le compte administratif et est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

9 - Approbation compte administratif et compte de gestion 2007 commune.

Mme Evelyne LESIEUR présente le compte administratif 2007 chapitre par chapitre, le détail des comptes ayant été examiné à la commission des finances :

dépenses de fonctionnement:	1 427 749,97€	dépenses d'investissement:	1 281 696,51€
recettes de fonctionnement:	2 138 989,32€	recettes d'investissement :	734 035,28€
Total :	711 239.35€	Total :	547 661.23 €

Monsieur le maire ne participe pas au vote du compte administratif. Monsieur AMEVET Daniel demande au conseil de délibérer, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif correspondant parfaitement au compte de gestion du percepteur, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

10 – Affectation résultats 2007 commune / régie d'électricité

Monsieur le maire indique que la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis a été dissoute le 31 décembre 2007 et qu'il est nécessaire d'intégrer les résultats de la régie à ceux de la commune.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget 2007 comme suit :

- Montant du résultat de fonctionnement commune 2007 : 711 239.35€
- Montant du résultat de fonctionnement commune et régie d'électricité 2007 : 931 815.26€
- Couverture du déficit reporté : 318 652.41€
- Résultat en instance d'affectation : 613 162.85€

11 – vote des subventions aux associations pour 2008

Monsieur le maire propose au conseil municipal dans un premier temps d'ouvrir des crédits au budget primitif 2008 pour les subventions aux associations et dans un deuxième temps, après les élections municipales de laisser le nouveau conseil municipal prendre une délibération spécifiant les conditions d'octroi et les montants et autorisant le versement des subventions aux associations.

Monsieur le maire indique qu'il serait toutefois souhaitable de verser une aide financière immédiate à l'école de musique de Saint-Julien-Montdenis, afin que cette dernière puisse continuer à payer ses professeurs. Monsieur le maire propose de verser la somme de 10 000€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- charge monsieur le maire de procéder au paiement des 10 000€ à l'école de musique sous la condition que le compte rendu moral et financier de l'association ait été fourni.
- déclare que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2008.

12 – Approbation budget primitif 2008 de la commune

Mme Evelyne LESIEUR, présente au conseil municipal le budget primitif 2008 de la commune préparé en commission des finances.

Monsieur le maire propose d'ajouter la somme de 18 120€ pour une étude plus approfondie de l'aménagement de la rue du bourg. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 2 265 800€, en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 277 570€.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2008.

13 – subvention voyages scolaires à l'étranger

Le conseil municipal encourage par l'octroi de subventions les voyages à l'étranger pour les élèves de la commune et dans le cadre scolaire. Le collège Maurienne présente 13 élèves, pour la Grande-Bretagne, et le lycée Paul Héroult présente 2 élèves pour, la Tunisie. Le conseil accepte à l'unanimité de subventionner ces séjours à hauteur de 45€ euros par séjours, soit un total de 675€ et déclare que les crédits nécessaires sont prévus.

14 – Frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque municipale

Monsieur le maire rappelle au conseil que monsieur POCHET André s'occupe bénévolement de la bibliothèque municipale, il propose au conseil d'indemniser monsieur POCHET sur la même base que le taux forfaitaire des indemnités kilométriques versées à un agent de la collectivité dans le cadre de ses déplacements avec son véhicule personnel. Soit pour trois déplacements sur Chambéry et 12 déplacements sur Saint-Jean-de-Maurienne réalisés sur l'année 2007 avec un véhicule de 5 cv. une indemnité de 133.40 euros (0,23€ X 580km).

Le conseil à l'unanimité décide d'octroyer à monsieur POCHET André, la somme de 133.40€ au titre du remboursement des frais de déplacement pour l'année 2007 pour se rendre à différentes manifestations relatives à la gestion de la bibliothèque municipale.

15- Nomination nouvel administrateur à SOREA

Monsieur le maire rappelle au conseil sa décision du 05 septembre 2006 par laquelle il désignait madame EVELYNE LESIEUR mandataire représentant la commune de Saint-Julien-Montdenis au conseil d'administration de la SEML SOREA.

Il rappelle aussi qu'en tant que président de la communauté de communes Cœur de Maurienne il siège au conseil d'administration de la SEML SOREA.

Monsieur le maire indique que la communauté de communes Cœur de Maurienne ne prenant pas part à la constitution du capital de la SOREA, celle-ci n'aura plus son propre représentant au sein du conseil d'administration de la SEML SOREA.

Au vu de ces indications madame Evelyne LESIEUR, 1^{er} adjoint, présente sa démission du poste d'administrateur SOREA et monsieur Marc TOURNABIEN, maire, propose sa candidature.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité accepte la démission de madame Evelyne LESIEUR, 1^{er} adjoint, au poste d'administrateur à la SEML SOREA et désigne monsieur Marc TOURNABIEN, maire, au poste d'administrateur à la SEML SOREA.

16 – Projet d'implantation scierie sur Saint-Martin La Porte

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier relatif à la demande émise par la société Maurienne Sciage Groupe Mallarini.

La société sollicite, au titre des installations classées, l'autorisation d'exploiter une installation de travail du bois dans la zone d'activités des Œillettes située sur la commune de Saint-Martin-La-Porte.

Monsieur le maire précise que la réalisation de ce projet est soumise à autorisation préfectorale et qu'une enquête publique s'est déroulée en mairie de Saint-Martin-La-Porte du jeudi 20 décembre 2007 au mardi 22 janvier 2008 inclus.

Monsieur le maire indique que le conseil municipal de Saint-Julien-Montdenis doit donner son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande, d'autorisation pour l'exploitation d'une installation de travail de bois sur la commune de Saint-Martin-La-Porte, présentée par la société Maurienne Sciage Groupe Mallarini.

17 – Projet FERROPEM : modification installations existantes

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier relatif à la demande émise par la société FERROPEM.

La société sollicite, au titre des installations classées, l'autorisation de modifier ses installations existantes et d'exploiter une unité de fabrication de silicium photovoltaïque sur la commune de Montricher Albanne.

Monsieur le maire précise que la réalisation de ce projet est soumise à autorisation préfectorale et qu'une enquête publique se déroule en mairie de Saint-Julien-Montdenis du mercredi 13 février 2008 au vendredi 14 mars 2008 inclus.

Monsieur le maire indique que le conseil municipal de Saint-Julien-Montdenis doit donner son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande, d'autorisation de modifier ses installations existantes et d'exploiter une unité de fabrication de silicium photovoltaïque sur la commune de Montricher Albanne.

18 – Point sur les demandes de terrains ZAC du pré de pâques

De nombreux entrepreneurs souhaitent acquérir des parcelles à la ZAC du Pré de Pâques soit pour s'agrandir, monsieur André MILLE, soit pour s'implanter SA TRUCHET, BELLET MULTISERVICES, CAPUCETTI Emile.

Le conseil municipal se félicite mais s'interroge sur les critères de choix pour toutes les prochaines installations sur la ZAC : activités, diversification, nuisances, création d'emploi etc.

19 – demandes de prorogation arrêté de DUP périmètre protection des sources

La date de l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour le périmètre des sources sera prescrite bientôt, monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer et de se prononcer pour une prorogation de cette procédure. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la prorogation de deux années de la DUP des périmètres de protection des sources.

20 Comptes-rendus des réunions et des commissions

- S-A-E-M-M (syndicat aménagement eau potable de moyenne Maurienne): les emprunts contractés viennent à échéance.
- Monsieur RAVIER Marc nous fait prendre connaissance de la réunion du syndicat intercommunal d'assainissement : l'objet principal était le vote du budget 2008. Il fait part d'une remarque importante rapportée lors de cette réunion « trop d'eaux pluviales vont à la station d'épuration et perturbe son fonctionnement, aux communes de faire des réseaux en séparatif pour améliorer ce problème ».
- Madame CHOMAZ Josiane a assisté à la commission de la cantine scolaire qui donne beaucoup de satisfaction, le niveau de fréquentation est bon.
- Monsieur Jean-François THIAFFEY signale qu'à la réunion des associations il a été décidé que la fête patronale de Saint-Julien-Montdenis aura lieu le dimanche 31 août 2008
- Monsieur Marcel BOCHET a participé à la commission du transport scolaire, l'ordre du jour était l'approbation du compte administratif 2007 et du budget 2008. Le chiffre principal à retenir est le montant des transports toujours en augmentation soit 2 800 000 euros.

- Monsieur Marcel BOCHET donne un compte rendu succinct du comité syndical du pays de Maurienne du 13 décembre 2007. les sujets abordés :
- 1 – action du comité de développement Rhône Alpes et contrat territorial Maurienne :
 - a – le tableau de bord du tourisme
 - b – le journal du pays N° 3 (distribués dans chaque boîte aux lettres)
 - c – les postes d'animation pour les missions « tourisme » et « animation générale »
- 2 – animations 2008 – contrat territorial emploi-formation : 2 postes à 80 % pour la mission locale jeune Maurienne et au SPM pour la mission d'observation du territoire
- 3 – décisions modificatives prise en compte des cotisations URSSAF
- 4 – Candidature à un programme leader 2007/2013 – la procédure précédente leader + (2002-2007) à généré l'attribution de 1 543 665 euros le président suggère de préparer un nouveau projet 2007-2013 avec l'aide du cabinet ARGOS.
- 5 – Coopération transfrontalière 2007-2013 – Il manque une personne pour représenter la Maurienne, un poste ad hoc sera créé.
- 6 – Vœux émis sur la construction de la galerie de sécurité du tunnel de Fréjus pour que son objet soit strictement respecté à cet usage. Vœux du maintien du tribunal d'instance de Saint-Jean-de-Maurienne, opposition à la réforme de la carte judiciaire.

21– Questions diverses

Monsieur DALLA-COSTA René faire remarquer que le chemin dans la traversée du torrent reliant Saint-Julien-Montdenis à Saint-Martin-la-Porte est en mauvais état. Monsieur le maire indique qu'un contrat lie les deux communes et que des travaux sont prévus et doivent être effectués par l'ONF.

Monsieur le maire présente le projet de sécurisation des piétons dans la rue du Bourg qui a été présenté et discuté avec les habitants du quartier le samedi 17 février. La chaussée aura une largeur de 2,70m au minimum.

Monsieur le maire indique que le projet a été bien accueilli par les riverains.

Monsieur le maire lève la séance à 22 h 45